

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	31
Représentés	10
Absent	2

Votes	
Pour	41
Contre	0
Abstention	0
N.P.P.V	0

UNANIMITE

Conseil Municipal
Séance du 25 juin 2025

Le mercredi 25 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le mercredi 18 juin 2025, s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présents :

M. Mmes. : Thierry BALIAS, Malika BENKAHLA, Mathilde BEZACE, Kristian BOLLE-DALLIAH, Julien BOURVEN, Yacin CHALBI, Laurent CHASSAY, El Arbi CHIRRANE, Vasco COELHO, Rachel COHEN, Catherine DESPRÈS, Damien DESROCHES, Frédéric DRUART, Sabrina FONTAINE, Amandine FRANCISOT, Karim GARROUT, Danièle GAULIER, Fabien GUILLAUD BATAILLE, Bénédicte HACHE, Sébastien HUTIN, Ali ID ELOUALI, Nathalie LEMOINE, Monique LORES, Henrique MARQUES, Alain OMRANE, Sushma OSTERMEYER, Tonino PANETTA, Franklin Lambert POU DY, Hacès SASU, Billy SOMSOUK, Moustapha THIAM,

Étaient représenté-e-s :

MME Béatrice ALIROL pouvoir à Billy SOMSOUK
M. Hassan AOUMMIS pouvoir à Catherine DESPRÈS
Mme Hamida BOUGUEROUA pouvoir à Bénédicte HACHE
MME Jocelyne DIMNET pouvoir à Sushma OSTERMEYER
M. Terence ESSONE MENGUE pouvoir à Fabien GUILLAUD BATAILLE
MME Hafida FADLI pouvoir à Yacin CHALBI
MME Martine FOURNIAUD pouvoir à Thierry BALIAS
MME Laura FOURNIER pouvoir à Danièle GAULIER
MME Lucie LANTERNIER pouvoir à Vasco COELHO
M. Walid SAYADI pouvoir à Moustapha THIAM

Étaient absent.e.s :

Stéphane BANCE, Sabrina DOS REIS

Secrétaire de séance :

Damien DESROCHES

O B J E T

ADHESION DE LA COMMUNE DE CHOISY-LE-ROI A L'ASSOCIATION NATIONALE IRENE POPARD

ADHESION DE LA COMMUNE DE CHOISY-LE-ROI A L'ASSOCIATION NATIONALE IRENE POPARD

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Sushma OSTERMEYER,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29

Vu les statuts de l'Association nationale Irène Popard en date du 18 avril 2016,

Considérant la volonté de la commune de permettre à l'école Municipale de Danse de bénéficier d'outils, de réseaux et d'échanges professionnels ;

Considérant l'intérêt des usagers de bénéficier de cours avec des professeurs pluridisciplinaires ;

Considérant l'intérêt public de la Commune de développer son service public culturel et sportif.

Vu la Culture / Evénements / Vie associative / Citoyenneté / Politique de la ville du 11 juin 2025

DELIBERE

ARTICLE 1 : Autorise la commune à adhérer à l'Association nationale Irène Popard.

ARTICLE 2 : Approuve les statuts de l'Association nationale Irène Popard.

ARTICLE 3 : Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents de ladite adhésion et son renouvellement.

ARTICLE 4 : Dit que la dépense relative à la cotisation d'adhésion est prévue au budget de la commune.

ARTICLE 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 25 juin 2025

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20250704-25-071-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025